Questions fréquentes

Comment reconnaître un plastique biodégradable?

OK_Compost

On entend de plus en plus parler de plastiques biodégradables. Développé au départ pour la collecte sélective de déchets verts, ce matériau est utilisé maintenant pour l'emballage (certains fruits et légumes bio) et pour le transport des achats.

Un matériau est dit biodégradable s'il est dégradé par des micro-organismes. Le résultat de cette dégradation est la formation d'eau, de dioxyde de carbone et/ou de méthane et éventuellement de sous-produits non toxiques pour l'environnement.
Mais comment savoir si un tel sac est réellement biodégradable ?

Il existe en effet des sacs composés à plus de 90% de polyéthylène et qui sont dits biodégradables car ils contiennent un additif permettant la fragmentation du polyéthylène. Cependant, ce n'est pas une biodégradation car, même s'il n'est plus visible, le polyéthylène est toujours présent, sous forme de particules de taille fine.

Pour différencier les matériaux dont la biodégradabilité est vérifiée, il existe cinq marques de conformité dans le monde, dont une en Belgique : la marque OK compost.

Proposée par AIB-Vinçotte depuis 1994, la marque de conformité OK compost est apposée sur des matériaux qui sont 100% biodégradables et qui peuvent être compostés dans des installations industrielles : sacs plastiques mais aussi étiquettes, pots pour plantes, emballages pour fruits et légumes, sacs en papier, encre d'impression, colorants... Le marquage OK compost indique que les produits labellisés se désintègrent complètement sans effets nuisibles pour la qualité du compost. Entre autres, les encres utilisées sur le plastique ne contiennent pas de substances toxiques pour le compost comme des métaux lourds (cadmium, mercure, plomb, chrome...).

Les paramètres à prendre en compte pour certifier qu'un produit est biodégradable sont

notamment la durée (un sac biodégradable se dégrade en quelques semaines), les conditions climatiques, le type de sol, la composition chimique initiale du matériau, la toxicité et le compostage.

AIB-Vinçotte propose également le label OK Compost Home qui garantit la biodégradabilité d'un matériau dans un compost domestique (en fût, tas ou bac à compost). Si le processus de compostage se déroule correctement, le matériau se décompose dans les 12 semaines.